

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2015

1. VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
2. VOTE DU BUDGET 2015
3. SERVICE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET 2015
4. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE
5. MISE EN PLACE D'UN SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME A L'ATD 86
6. AUDIT ASSURANCES
7. INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES
8. ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER
9. REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE
10. QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN.

Était excusé : M. Christian GRIMAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Carole BLAIN a été élue secrétaire de séance.

➤ VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2015 qui restent fixés comme suit :

- taxe d'habitation	16,48 %
- taxe foncière (bâti)	10,01 %
- taxe foncière (non bâti)	29,08 %

➤ VOTE DU BUDGET 2015

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 1 141 576.13 € en recettes et en dépenses.

La section d'investissement est arrêtée à la somme de 519 401.78 € en recettes et en dépenses.

Adopté à la l'unanimité des membres présents.

➤ SERVICE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET 2015

La section de fonctionnement est arrêtée à 108 439.39 € en dépenses et recettes.

La section d'investissement est équilibrée à 390 998.39 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Dans le cadre de la promotion interne, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er mai 2015 pour Madame Sylvie PETIT.

➤ MISE EN PLACE D'UN SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME A L'ATD 86

En application de l'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « Alur », à compter du 1^{er} juillet 2015, la Commune ne pourra plus bénéficier de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes ne souhaite pas dans l'immédiat se doter d'un service mutualisé d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme et que l'Agence Technique Départementale de la Vienne (ATD 86) propose dorénavant un service d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de confirmer son adhésion à l'ATD 86 et s'engage à s'acquitter de la cotisation,
- de solliciter l'ATD 86 afin qu'elle assure l'instruction des autorisations et actes d'occupation du droit des sols,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme,
- de retenir les prestations optionnelles n°1 (instruction Cua) et n°2 (récolements obligatoires).
- S'engage à s'acquitter du montant de la participation financière correspondante.

➤ AUDIT ASSURANCES

Dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurances, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir étudié les 2 propositions présentées, retient la proposition de la Société Insurence Risk Management pour un montant de 1 560 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

➤ INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une indemnité de gardiennage à Monsieur le Curé en qualité de gardien non résidant. Celle-ci s'élève pour 2015 à 119,55 €.

➤ ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient le devis du GROUPE TERRASSIER d'un montant de 489.76 HT pour 2 échelles, le devis de CHALLENGER d'un montant de 690 € HT pour 3 tables extérieures et à la majorité (1 abstention Mme Ginette BOUYER) le devis de la SARL MARQUIS & ROBERT d'un montant de 2 892 € HT pour la fabrication et la pose de 4 bancs à l'église.

➤ REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Après avoir étudié les 4 devis proposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de CENTRAL COPIE et décide d'opter pour la location d'un photocopieur SHARP MX-2314N à 141 € HT par trimestre (engagement sur 21 trimestres). Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location et le contrat de maintenance.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- ENLÈVEMENT DES ACACIAS « CITÉ DE LOING »

Après plusieurs demandes de riverains, un sondage a été effectué auprès de tous les riverains de la Cité, 1 personne est contre l'enlèvement des acacias. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à la majorité pour l'enlèvement (1 abstention Mme Katia GAUDIN).

- TERRAIN DE PÉTANQUE PRÉ DE LA CURE ET ESCALIER DANS LE LOCAL DU PRESBYTÈRE

Le Comité des Fêtes demande l'autorisation de réaliser un terrain de pétanque dans le pré de la cure et de remplacer l'échelle du local de rangement du presbytère. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à la majorité (1 abstention Mme Maryvonne DELAGRANGE). Le terrain de pétanque sera réalisé au fond du parc après la plateforme.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 25 minutes.